Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-213502289-20260303-DEL_2026_015-DE

Pleurtuit
Au cœur de la Côte d'Émeraude

Délibération n° DEL_2026_015

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la Ville de Pleurtuit

L'an deux mille vingt-six, le mardi 3 mars à dix-neuf heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Ville de Pleurtuit, dûment convoqués, se sont réunis à la mairie de Pleurtuit, 2 place des Frères Lumière, sous la présidence de Madame Sophie BÉZIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de la convocation : Mardi 24 février 2026

Présents : 22
Mme Sophie BÉZIER, M. Yvon POUTRIQUET, M. Daniel LEROY, Mme Morgane GOUES, M. Sylvain BRIANT, Mme Lydie DUHIL, M. François-Xavier LEVREL, Mme Christèle ANDRÉ, M. Guy RAVAILLAULT, Mme Aline NEDJAR, M. Christophe PEGEOT, M. Jérôme RIVIERE, Mme Delphine SCHAPMAN, M. Thierry WATTERLOT, Mme Annick JÉGU, Mme Marie-Hélène MERVIN, M. Éric GOASDOUÉ M. Alain BARBÉ, Mme Christine COLAS, M. Samuel MARTINEAU, M. Jacques ERTLÉ, Mme Hélène REUX

Absents représentés : 4
M. Frédéric MABBOUX a donné pouvoir à Mme Morgane GOUES
Mme Marie-Thérèse HUBERSON a donné pouvoir à Mme Christèle ANDRÉ
Mme Isabelle DERRIEN a donné pouvoir à Mme Delphine SCHAPMAN
Mme Stéphanie RENAULT a donné pouvoir à M. Jacques ERTLÉ

Absents non représentés : 3
Mme Patricia MARTINEAU
M. Dominique GUILLOUET
Mme Valérie DELCOURT

Secrétaire de séance :
M. Christophe PÉGEOT

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-213502289-20260303-DEL_2026_015-DE

8- BUDGET PRINCIPAL – AFFECTATION DES RÉSULTATS DU CFU 2025

Rapporteur : Mme Sophie BÉZIER, Maire

Comme évoqué précédemment, le résultat de l'exercice budgétaire 2025 du budget principal est le suivant :

2025		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	Total Cumulé
Recettes	**Recettes réalisées**	2 867 235,77	6 746 775,59	**9 614 011,36**
	Restes à réaliser	*54 006,45*	*0,00*	**54 006,45**
Dépenses	**Dépenses réalisées**	3 175 756,99	5 696 850,26	**8 872 607,25**
	Restes à réaliser	*653 340,77*	*0,00*	**653 340,77**
Différence entre les titres et les mandats	**Solde de réalisation de l'exercice (+/-)**	-308 521,22	1 049 925,33	**741 404,11**
Résultats reportés N-1	**Résultats antérieurs reportés**	-1 332 787,63	1 276 405,40	**-56 382,23**
Résultat de clôture	**Excédent/déficit**	-1 641 308,85	2 326 330,73	**685 021,88**
Différence entre les restes à réaliser	**Restes à réaliser (+/-)**	-599 334,32	0,00	**-599 334,32**
Résultat cumulé	**Excédent/déficit**	-2 240 643,17	2 326 330,73	**85 687,56**

La procédure d'affectation du résultat est décrite par l'instruction comptable M57 qui est applicable au budget principal ainsi qu'aux budgets annexes.

Ainsi, le résultat cumulé de la section de fonctionnement, à la clôture de l'exercice, est affecté en priorité à la couverture du besoin de financement cumulé de la section d'investissement (besoin de financement après intégration, lorsqu'il y en a, des reports en recettes et en dépenses).

Le cas échéant, le surplus est affecté soit en réserves en équilibre de la section d'investissement, soit en report à nouveau pour financer la section de fonctionnement.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-5, R.2311-11 et R.2311-12 ;

Vu l'instruction budgétaire comptable M57 ;

Vu la délibération n°2023-101 du 12 septembre 2023 sur le passage de la nomenclature M14 à la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2024 ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 ;

Vu la présentation des comptes de l'exercice ;

Vu l'avis de la commission conjointe « Projets structurants – Sécurité – Intercommunalité – Personnel communal / Finances – Développement économique – Associations vie de quartier » du 23/02/2026 ;

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-213502289-20260303-DEL_2026_015-DE

Considérant l'excédent de fonctionnement cumulé de clôture de l'exercice 2025 de + 2 326 330.73 € ;

Considérant le déficit d'investissement cumulé de clôture de l'exercice 2025, après reports, de – 2 240 643.17 € ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DÉCIDE l'affectation des résultats 2025 au budget primitif 2026 comme suit :

- au chapitre 001, en déficit d'investissement reporté : 1 641 308.85 €
- au compte 1068, en excédent de fonctionnement capitalisé : 2 240 643.17 €
- au chapitre 002, en excédent de fonctionnement reporté : 85 687.56 €

Adopté par 20 voix POUR et 6 ABSTENTIONS (M. Barbé, Mme Colas, M. Martineau S., M. Ertlé, Mme Renault, Mme Reux)

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Sophie BÉZIER

Le secrétaire de séance,
Christophe PÉGEOT